

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**  
**M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi**  
**13 octobre**  
**2023**  
**(12)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 13 octobre 2023, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau  
Chantale Perreault

Lucie Vignola  
Jacques Bourassa

Sont absents les conseillers Bertrand Taillefer et André Lafrenière

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale par intérim, madame Martine Bélanger, est également présente.

\*\*\*\*\*

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

\*\*\*\*\*

**23-330**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-331**

**3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2023**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2023 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4. Rapport de correspondance et autres rapports**

**5. Dépôt du rapport financier**

**23-332**

**6. Adoption des comptes à payer au montant de 125 223.25 \$**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 125 223.25 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;

16318	MRC Matawinie	10 895.13\$
16319	Bell Canada	310.91\$*
16320	Robert Bourbeau	99.51\$
16321	Compo Recycle	55 586.16\$*
16322	Cultures et loisirs Entrelacs	336.19\$
16323	EBI Environnement Inc.	13 131.43\$*
16324	Fédération Canadienne des Municipalités	519.32\$
16325	Fondation Médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut	300.00\$
16326	Fonds d'information sur le territoire	70.00\$*
16327	GDG Environnement	39 798.34\$*
16328	Juteau Ruel Inc.	1 082.98\$*
16329	L'Union-Vie	5 044.51\$*
16330	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
16331	Ministre des Finances	139 281.00\$*
16332	Municipalité Saint-Donat	299.59\$*
16333	Pitneyworks	181.20\$*
16334	Purolator Inc.	14.77\$*
16335	Rogers	195.47\$*
16336	Simpliciti	142.11\$*
16337	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	607.54\$*
16338	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	581.21\$*
16339	Petite Caisse	790.00\$
16340	Agritex St-Roch	13 238.78\$
16341	9405-3709 Québec Inc.	688.72\$
16342	Améric 125 Inc.	2 499.90\$
16343	Auberge du Vieux-Moulin	257.87\$
16344	Auto Parts Plus	269.69\$
16345	Bauval Sables LG	1 721.87\$
16346	Bell Gaz Ltée	93.13\$
16347	Benoît Michaud Inc.	160.97\$
16348	Blanko	1 034.78\$
16349	Magasin Associé Canadian Tire	404.70\$
16350	Pascale Caquez	880.00\$
16351	C.A.U.C.A.	344.93\$
16352	Cloudi Communications	354.58\$
16353	CMP Mayer Inc.	135.67\$
16354	Joëlle Cournoyer	40.70\$
16355	Julie-Anne Cousineau	414.27\$
16356	Claude Rondeau Ent. Électricien	605.23\$
16357	Desjardins Huissiers de Justice	235.59\$
16358	Éditions Petite Mine	1 416.38\$
16359	Entretien Universel	229.90\$
16360	Eurofins Environex	662.28\$
16361	Équipe Laurence Ingénierie	3 015.39\$
16362	4412656 Canada Inc. Equipement	2 154.53\$
16363	L'express Hydraulique	15 602.11\$
16364	FabriPlex Enr.	20.00\$
16365	Fondation des pompiers du Québec	493.90\$
16366	Formation municipales Commerciales	189.42\$
16367	Formation prévention secours	107.98\$
16368	Gestion Marco Desrosiers Inc.	1 834.61\$
16369	Grandchamp Chapiteaux Inc.	224.20\$
16370	La griffe SGB	63.24\$
16371	Groupe Sûreté	454.13\$
16372	Husky Ltée	70.13\$
16373	Journal Altitude 1350	1 172.80\$
16374	J.P.Racette Inc.	1 508.85\$
16375	Benoît Lagacé	143.00\$
16376	Librairie Martin Inc.	593.79\$
16377	Linde Canada Inc.	368.36\$
16378	Martech	6 157.49\$

16379	Messer Canda Inc.	48.12\$
16380	MI Consultants Inc.	6 519.08\$
16381	Moore tactiques incendies	793.33\$
16382	Multi routes	17 229.00\$
16383	Médialo Inc.	710.54\$
16384	Nordak Marine	3 811.90\$
16385	Isabelle Parent	621.53\$
16386	Patrick Morin	256.20\$
16387	La petite mission Inc.	12.00\$
16388	Pétrole Pagé Inc.	4 477.37\$
16389	Photographie Chantal Chartrand	574.88\$
16390	P.G Solutions Inc.	1 241.73\$
16391	9142-7237 Inc.	2 044.01\$
16392	Jonathan Ruffo	459.94\$
16393	Résopro Inc.	114.98\$
16394	Excavation Marcel Clark Inc	823.02\$
16395	Seao-Constructo	17.16\$
16396	Sintra Inc.	19 503.53\$
16397	Soudure plastique GL senc	1 488.93\$
16398	Staples professionnel Inc.	3 214.19\$
16399	Summit Outillage	288.91\$
16400	Vitrierie Rawdon	304.09\$
16401	Martin Généreux	250.50\$
16402	Bell Canada	182.13\$*
16403	Compo Recycle	52 309.35\$*
16404	EBI Environnement	9 814.60\$*
16405	La corporation des Fleurons du Québec	172.46\$*
16406	Fonds d'information sur le territoire	35.00\$*
16407	L'Union-Vie	4 596.85\$*
16408	MRC de la Matawinie	20 677.11\$*
16409	Purolator Inc.	94.48\$*
16410	Rogers	201.06\$*
16411	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	607.54\$*
16412	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	604.57\$*
16413	Trik Trak	1 379.70\$
16414	Gestion Marco Desrosiers Inc.	600.00\$
16415	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.12\$*
16416	Excavation Marcel Clark Inc.	1 034.89\$
16417	Les Sables Fournel & Fils Inc.	20 425.31\$

- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

\* Total des incompressibles : 348 526.58\$

### **Période de questions sur les finances**

#### **7. Règlements et avis de motion**

Aucun règlement et avis de motion

### **Période de questions sur la réglementation**

## **8. Administration et ressources humaines**

23-333

### **8.1 Vérificateur de la municipalité pour l'année 2023 [n/d 401-133 2023]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les offres de services de la firme DCA, comptable professionnel agréé Inc pour les services suivants;
  - Pour l'audit annuel de nos états financiers et d'une assistance comptable au montant de 24 875 \$ plus taxes.
  - Pour l'audit du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 au montant de 1 700 \$ plus taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-334

### **8.2 Gala 10<sup>e</sup> anniversaire du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière [n/d 114-400]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'achat de 4 billets au coût de 50 \$ chacun pour assister au Gala 10<sup>e</sup> anniversaire du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière qui aura lieu le 23 novembre prochain au Club de golf Montcalm.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-335

### **8.3 Club de Plein Air de Saint-Donat [n/d 114-500]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la prise en charge du déneigement du nouveau stationnement situé sur le lot connu et désigné comme étant le lot 6 562 002 du cadastre du Québec, afin d'offrir un accès pour les randonneurs qui souhaitent accéder au secteur du Mont Saint-Loup ainsi qu'au refuge Saint-Loup.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-336

### **8.4 Employés municipaux – Démission [n/d 302-100]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la démission de madame Chantal Soucy à titre de directrice générale et greffière-trésorière, effective depuis le 2 octobre dernier.
- Que le conseil municipal tient à remercier Mme Soucy pour son temps et son dévouement des 27 dernières années et qu'il lui souhaite du succès dans tous ses futurs projets.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-337**      **8.5**    **Employés municipaux – secrétaire-réceptionniste**  
**[n/d 302-100]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la recommandation du comité de sélection de procéder à l'engagement de Madame Alexandra Henry au poste de secrétaire-réceptionniste selon les conditions de la convention collective. Madame Henry débutera sa période d'essai à compter du lundi 23 octobre 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-338**      **8.6**    **Employés municipaux – journalier-chauffeur-opérateur**  
**[n/d 302-100]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision du Directeur des travaux publics de procéder à l'engagement de Monsieur Mathieu Creton au poste de journalier-chauffeur-opérateur, poste permanent à temps plein, selon les conditions de la convention collective. M. Creton a débuté sa période d'essai le mardi 10 octobre 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-339**      **8.7**    **Employés municipaux – Pompiers et Premiers répondants**  
**[n/d 302-110]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise monsieur Jonathan Ruffo, directeur du service des incendies à procéder à l'engagement de trois pompiers, premiers répondants et intervenants médicaux :
  - Virginie Michauville, classe b
  - Sébastien Deslauriers, classe b
  - Simon Perreault, classe b

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-340**      **8.8**    **Employés municipaux – fin d'emploi** **[n/d 302-100]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci, à la suite de la recommandation de la directrice générale par intérim, madame Martine Bélanger, met fin à l'emploi de madame Carole Bolduc, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire à compter du 20 octobre 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

## Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

### 9. Sécurité publique (Rapport de Jacques Bourassa)

23-341

#### 9.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires [n/d 304-110]

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**ATTENDU QU'** en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit ;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I, 5 pompiers pour le programme Pompier II, 3 opérateurs d'autopompe, 5 pompiers en désincarcération, 15 pompiers pour Véhicule électrique et hybride, 4 officiers non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmettre cette demande à la MRC de la Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

## Période de questions sur la sécurité publique

### 10. Travaux publics (Rapport de André Lafrenière)

#### 23-342 10.1 Acquisition d'un tracteur avec souffleur avant neuf de 114-130HP [n/d 401-111]

ATTENDU QU' il y a eu appel d'offres par le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) à compter du 15 septembre 2023;

ATTENDU QU' il y a eu ouverture de soumissions au bureau municipal, le 10 octobre 2023 à 10h00;

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission conformément à l'appel d'offres :

ATTENDU Les résultats suivants :

- Kanatrac Inc. : 221 700 \$ + taxes (conforme)
- J.-René Lafond Inc. : 203 690 \$ + taxes (non-respect du devis technique)
- Équipements R.Marsan : 247 950 \$ + taxes (conforme)

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme et qui respecte les exigences du devis technique de l'appel d'offres, soit à la compagnie Kanatrac Inc., au coût de 221 700 \$ plus taxes.
- Que le financement soit également accepté pour 4 089.57 \$ plus taxes, par mois pour 60 mois au taux de 2.99 % chez crédit Torque.
- Que la directrice générale par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 23-343 10.2 Acquisition d'un chargeur 6 cylindres diesel de 165 HP minimum [n/d 401-111]

ATTENDU QU' il y a eu appel d'offres par le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) à compter du 15 septembre 2023;

ATTENDU QU' il y a eu ouverture de soumission au bureau municipal, le 10 octobre 2023 à 10h30;

ATTENDU Les résultats suivants :

- Équipement SMS : 364 500 \$ + taxes (conforme)

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre d'Équipement SMS, soumissionnaire conforme, au coût de 364 500 \$ plus taxes.
- Que le financement soit également accepté pour 7 089.52 \$ plus taxes, par mois pour 60 mois au taux de 6,25% chez crédit Komatsu Finance.
- Que la directrice générale par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-344**

### **10.3 Location chargeur [n/d 401-111]**

**CONSIDÉRANT** les délais de livraison à la suite de l'acquisition du chargeur 6 cylindre ;

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le conseil municipal autorise la location mensuelle d'un chargeur au coût de 8 253.00 \$ plus taxes.
- Les frais de 2 557,35 \$ plus taxes, seront ajoutés à la première mensualité pour les frais environnementaux, de livraison, de cueillette et de renonciation aux dommages.
- Que la dépense est prévue au budget de déneigement.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-345**

### **10.4 Équipements de déneigement – Pelle à neige [n/d 401-111]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une pelle à neige d'une largeur de 8.6 pieds pour le camion F-250 chez Remorques des Monts Inc. au coût de 12 439.68 \$ plus taxes, installation incluse.
- Que la dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.



23-346

**10.5 Travaux de chemin – chemins de la Baie et Lac-Arthur  
[n/d 401-111]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de Excavation F. Pigeon concernant les travaux suivants ;
- Chemin de la Baie : Resurfaçage du chemin et reprofilage de 81 pieds de fossé au coût de 19 039,06 \$ plus taxes
- Chemin Lac-Arthur : Reprofilage de 366 pieds de fossé et remplacement de deux ponceaux au coût de 15 771,57 \$ plus taxes
- Que la dépense est financée par le Programme de subvention de la taxe d'assise (TECQ).

Adopté unanimement par les conseillers.

23-347

**10.6 Sel de déglacage [n/d 401-111]**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix par voie d'invitation pour s'approvisionner en sel de déglacage;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission :

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition de sel de déglacage au plus bas soumissionnaire conforme, auprès des Sables Fournel pour la saison hivernale de 2023-2024 au coût 134,50 \$ de la tonne, plus taxes, pour une quantité de 170 tonnes, transport inclus du port de Montréal à la sablière.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-348

**10.7 Sable pour déneigement [n/d 401-111]**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix par voie d'invitation pour s'approvisionner en sable de déglacage;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission :

Il est proposé par le conseiller, la conseillère CP  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition de sable de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme, auprès des Sables Fournel pour la saison hivernale de 2023-2024 au coût 9,00 \$ la tonne, plus taxes et redevance pour une quantité de 2830 tonnes.

- Le transport du sable mélangé avec le sel de déglacage sera effectué par les Sables Fournel au coût de 160 \$ de l'heure plus taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-349            10.8 Déneigement – contrat secteur sud [n/d 401-111]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal autorise l'ajout au contrat de déneigement à Mini excavation Giroux et fils Inc. pour le déneigement d'une partie du chemin du Lac-Beaulne au coût de 1000,00\$ plus taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-350            10.9 Garage municipal - Location roulotte de chantier**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal autorise la location d'une roulotte de chantier à la compagnie Clément au coût de 450\$ par mois plus taxes afin d'aménager une salle à dîner aux employés;
- Les frais de 1 400,00 \$ plus taxes, seront ajoutés à la première mensualité pour les frais de livraison, installation, démantèlement et retour ;
- Que la dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-351            10.10 Ministère du Transport – Sécurité route 347[n/d 114-220]**

**ATTENDU QUE** la courbe près de l'intersection de la route 347 et chemin du Rocher est considérée un endroit dangereux vu les nombreux accidents ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté une résolution en avril 2021 faisant la demande d'ajouts d'éléments sécuritaires;

**ATTENDU QUE** cette résolution a été transmise au ministère en 2021 et 2022

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande au ministère des Transports de voir à la diminution de la vitesse sur la route 347 à la hauteur du chemin du Rocher.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions des travaux publics**

**11. Environnement et Hygiène du milieu**  
(Rapport de Chantale Perreault)

Aucun dossier

**Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

**12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs**  
(Rapport de Julie-Anne Cousineau)

Aucun dossier

**Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

**13. Aménagement, urbanisme**

23-352

**13.1 Demande d'usage conditionnel # UC-2023-06 - 2357, chemin des Nénuphars**

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'un établissement de résidence de tourisme dans la zone VC-26 ;

ATTENDU QUE la demande vise l'immeuble situé au 2357, chemin des Nénuphars ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accorder la demande de permis;

**Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.**

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel demandée, relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-26.

Adoptée unanimement par les membres du comité.

23-353

**13.2 Demande d'usage conditionnel # UC-2023-07 - 2359, chemin des Nénuphars**

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'un établissement de résidence de tourisme dans la zone VC-26 ;

ATTENDU QUE la demande vise l'immeuble situé au 2359, chemin des Nénuphars ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accorder la demande de permis;

**Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.**

Pour ces motifs,  
Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel demandée, relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-26.

Adoptée unanimement par les membres du comité.

23-354

**13.3 Demande d'usage conditionnel # UC-2023-08 - 2361, chemin des Nénuphars**

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'un établissement de résidence de tourisme dans la zone VC-26 ;

ATTENDU QUE la demande vise l'immeuble situé au 2361, chemin des Nénuphars ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accorder la demande de permis;

**Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.**

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller, la conseillère CP  
et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel demandée,

relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-26.

Adoptée unanimement par les membres du comité.

23-355      13.4      **Demande d'usage conditionnel # UC-2023-09 - 2363, chemin des Nénuphars**

ATTENDU QUE      le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'un établissement de résidence de tourisme dans la zone VC-26 ;

ATTENDU QUE      la demande vise l'immeuble situé au 2363, chemin des Nénuphars ;

ATTENDU QUE      les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 ;

ATTENDU QUE      les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accorder la demande de permis;

**Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.**

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller, la conseillère JB  
et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel demandée, relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-26.

Adoptée unanimement par les membres du comité.

23-356      13.5      **Demande de dérogation mineure # DM-2023-05 – Accès clôturé à la Plage du lac Blanc**

ATTENDU QUE      l'Association du lac Blanc et de la Rivière Ouareau (ALBRO), en collaboration avec la Municipalité, a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 6 pieds, dans le but de clôturer l'accès à la Plage et de permettre un meilleur encadrement du règlement sur le lavage des bateaux ;

ATTENDU QU'      en vertu de l'Article 206 du Règlement de zonage R-214, « les hauteurs maximums autorisées pour les clôtures et des murets sont les suivantes :

Dans la cour avant : 1 mètre

Dans les cours avant secondaire, latérales ou arrière : 2,4 mètres » ;

ATTENDU QUE l'emplacement visé par la demande de dérogation mineure est un terrain auquel la municipalité détient un bail pour l'utilisation du territoire public, portant le numéro de dossier # 1316-20-914 ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande de dérogation mineure permettrait un meilleur contrôle des activités ayant lieu sur le lac Blanc et qu'une clôture de 6 pieds permettrait également d'assurer un meilleur respect des règles associés au lavage des bateaux ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure;

**Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.**

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller, la conseillère JB  
et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'une clôture de 6 pieds de hauteur à la Plage du lac-Blanc.

Adoptée unanimement par les membres du comité.

#### **Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme**

#### **14. Promotion touristique et développement** (Rapport de Jacques Bourassa)

#### **23-357 14.1 Aménagement- Parc de la Rivière Dufresne [n/d 704-172]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise les travaux de réparations des marches au Parc de la Rivière Dufresne par les Rénovations C.M.P au coût de 2 250.00\$ + taxes

#### **Période de questions sur la promotion touristique et développement**

#### **15. Art et Culture** (Rapport de Lucie Vignola)

#### **Période de questions sur les arts et la culture**

#### **Période de questions d'ordre générale**

23-358

16. **Fermeture de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 23-332, 23-333, 23-334, 23-342, 23-343, 23-344, 23-345, 23-346, 23-347, 23-348, 23-349, 23-350, 23-357.**

**Martine Bélanger, Directrice générale par intérim**

20 personnes

Fin de la session à 21h45

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Martine Bélanger, Directrice générale par intérim**